



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO,
JUJITSU, KENDO & DISCIPLINES ASSOCIÉES



COMITE DU TARN

**DEMANDE D'ORGANISATION
DE RENCONTRES INTERCLUBS
ORGANISEES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES A FRANCE JUDO**

*A adresser au Comité du Tarn de Judo un mois minimum avant la rencontre
Et en y joignant la plaquette avec règlement de l'évènement*

L'autorisation d'organisation d'un Interclubs, ne peut être accordée à une association que si elle remplit les conditions suivantes :

- Le club organisateur doit être affilié à FRANCE JUDO.
- Tous les clubs participants doivent être affiliés à FRANCE JUDO.
- Les participants doivent être licenciés FRANCE JUDO et avoir un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique du Judo, y compris en compétition.
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du Judo Français et avec le Code Sportif de la FRANCE JUDO.
- Le Président du Comité du Tarn de Judo doit donner un avis favorable.

En cas de non-respect des textes fédéraux, l'entière responsabilité reposera sur l'organisateur de la rencontre, l'assurance fédérale ne fonctionnera pas.

Je soussigné M. Mme :

Président(e) de :

Demande l'autorisation d'organiser une rencontre amicale interclubs :

Leà.....

Selon les modalités précisées ci-dessus.

Ci-joint le règlement de la manifestation, précisant les catégories d'âges concernées et les formules de compétitions.

Fait à.....le.....

Signature du Président(e) du club

Avis du comité

☐Favorable ☐ Défavorable

Le Conseiller Technique Fédéral.

Le Président.

